

## ANNEXE 1

Grille de tarification de l'accueil périscolaire applicable à compter de la rentrée 2020.

- Pour les jours scolaires, les tarifs sont les suivants :

Une participation financière est demandée aux familles pour les accueils du matin et du soir. Toute ½ heure de présence de l'enfant engagée est facturée.

Accueil périscolaire - QF	½ heure	heure
De 0 à 700	0,73€	1,46€
De 701 à 1000	0,78€	1,56€
1001 et plus	0,83€	1,66€

- Pour les mercredis, les tarifs sont les suivants :

QF	0/450	451/700	701/900	901/1200	1201/1500	+1501
Panissières	0,90 €	1,10 €	1,30 €	1,50 €	1,70 €	1,84 €
Extérieur	1,00 €	1,24 €	1,44 €	1,70 €	1,94 €	2,10 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

- Pour l'accueil périscolaire du temps méridien, les tarifs sont les suivants :

Accueil périscolaire - QF	Accueil périscolaire temps méridien
De 0 à 700	0,95€
De 701 à 1000	1€
1001 et plus	1,05€

Le paiement des prestations d'accueils périscolaires sont possibles :

- De façon privilégiée par prélèvement automatique ( en cas de rejet de prélèvement, vous disposez de 15 jours pour régler la prestation au guichet de la Mairie. Passé ce délai, la trésorerie de Feurs procédera au recouvrement).
- En espèces au guichet de la Mairie
- Par chèques bancaires. Le règlement se fait à l'ordre du Trésor Public.